

# Conseil communal

11 juin 2021



 Déi lëtzebuergesch Versioun vum Gemengerotsbericht vum 11. Juni 2021 fannt Dir am Buet vum Mount August.



**Présent :** Le bourgmestre Félix Eischen (CSV), l'échevin Guy Scholtes (LSAP), les conseillers communaux Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV), Nathalie Heintz (LSAP), Lucien Koch (CSV), Romain Kockelmann (CSV), Guy Kohnen (CSV) et Patrick Krecké (DP) ; le secrétaire communal Mike Back.

**Excusés :** Marc Bissen (LSAP), échevin ; André Noesen (déi gréng), conseiller.

**Début de la séance:** 08.30 heures

## Assermentation du sieur Patrick Krecké comme conseiller communal

Suite à la démission du sieur Thomas Hansen comme conseiller communal, la Ministre de l'Intérieur a fait appel au sieur Patrick Krecké de Nospelt à venir siéger au sein du conseil communal de la commune de Kehlen, ce en remplacement du sieur Thomas Hansen.

Partant, avant le début de la séance du conseil communal le sieur Krecké a prêté serment entre les mains du bourgmestre Félix Eischen et a été installé dans les fonctions de conseiller communal.

## À huis clos

### 1. Enseignement - Propositions de réaffectations

Le conseil communal propose au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de retenir les candidatures des dames Caroline Hermes, Anne Sevenig, Julie Weber et du sieur Laurent Rausch pour les postes vacants d'instituteur à partir, respectivement pour l'année scolaire 2021/2022.

### 2. Nomination d'un fonctionnaire communal pour les besoins du secrétariat communal

Le conseil communal nomme un fonctionnaire communal dans le groupe

d'indemnité B1 (ancien rédacteur) au secrétariat communal.

### 3. Nomination d'un employé communal pour les besoins du service des relations publiques au secrétariat communal

Le conseil communal nomme la dame Pascale Emeringer en tant qu'employée communale dans le groupe d'indemnité A2 pour le service des relations publiques au secrétariat communal.

### 4. Nomination d'un employé communal pour les besoins du service de régie communal

Le conseil communal nomme un employé communal dans le groupe d'indemnité B1 pour le service de régie communal, devant assurer la fonction de responsable dudit service de régie communal.

### 5. Création d'un poste d'employé communal pour les besoins du service culture et sports au secrétariat communal

Le conseil communal crée un poste d'employé communal B1 pour les besoins du service culture et sports au secrétariat communal, ledit poste étant nécessaire pour donner suite à une réorganisation audit service.

### 6. Création d'un poste d'employé communal pour les besoins du service de l'enseignement communal

Le conseil communal crée un poste d'employé communal B1 pour les besoins du service de l'enseignement communal.

### 7. Administration communale - Promotion d'un fonctionnaire communal

Le conseil communal accorde la promotion du sieur Mike Back, secrétaire communal, au groupe de traitement A2 avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2020.

## Présentation de l'état des restants 2020

Le receveur communal Serge Harles présente un rapport détaillé de l'état des restants 2020.

## Séance publique

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité des voix des membres présents.

## Communications

La conseillère Nathalie Heintz (LSAP) donne des précisions relatives à la récente réunion du conseil d'administration de l'ORT Centre et Ouest (Office Régional du Tourisme) laquelle a porté entre autres sur la demande d'adhésion de la commune de Lintgen, le nouveau magazine ORT, de nombreux nouveaux projets ainsi que la situation financière de l'ORT Centre et Ouest.

En ce qui concerne le service de navette « Vaccination Covid-19 » organisé par la commune lequel assure le transport de personnes de 65+ aux divers centres de vaccination depuis fin février, le bourgmestre Félix Eischen (CSV) est heureux de pouvoir annoncer qu'au courant des mois de mars et avril, en tout 315 personnes ont profité de cette offre gratuite.

Également en ce qui concerne le Covid-19, il fait le point sur l'action de tests antigéniques proposés par la commune aux habitants avec certificat à l'appui, action au cours de laquelle à ce jour 237 résidents ont été testés. Comme les mesures Covid-19, surtout dans le secteur HORESCA, vont être assouplies à partir du 13 juin prochain, ce service ne sera plus assuré à partir de cette date.

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) informe ensuite que S.A.R. le Grand-Duc visitera le chantier du projet Elmen à Olm en date du 17 juin 2021.

Ensuite il rappelle que depuis le 1 juin 2021 le service de navette communal « K-Bus », service de transport gratuit pour les habitants de la commune, est opérationnel.

Il informe également que les festivités dans le cadre de la Fête nationale auront lieu sous forme restreinte, à l'identique à l'édition 2020. Pour ces mêmes raisons de Covid-19, la commune va rééditer son action de solidarité pour les commerces locaux et associations locales. A ces fins, des bons d'achat d'une valeur de 10 € seront distribués aux habitants de la commune, bons à faire valoir auprès des commerces et associations précités.

Finalement il informe les conseillers qu'une importante adjudication publique relative à des parcelles de terrain se situant sur le territoire de la commune de Kehlen aura lieu le 5 juillet 2021. Les membres du collège des bourgmestre et échevins assisteront à cette vente afin d'essayer d'y acquérir des parcelles d'intérêt particulier pour le développement des infrastructures communales.

## 8. Tableau de préséance du conseil communal

À la suite de la démission du conseiller Tom Hansen et l'installation dans les fonctions de conseiller communal du sieur Patrick Krecké, l'ordre du tableau de préséance du conseil communal est redéfini. Le classement est déterminé par la date d'entrée en fonction des conseillers. Pour la même date d'entrée en fonction, celui qui a obtenu le plus grand nombre de votes lors des dernières élections a priorité (voir tableau en bas de la page).

## 9. État des restants de l'exercice 2020

Le montant total de l'état des restants 2020 se chiffre à 134.845,45 Euros. Les conseillers accordent des décharges de 29.196,28 Euros pour des sommes irrécouvrables (p.ex. débiteur insolvable, adresse inconnue, ...), le solde restant de 105.649,17 Euros sera encore à recouvrer, le cas échéant par voie judiciaire.

## 10. Titres de recette de l'exercice 2020

Des recettes de 3.077,00 Euros provenant de la vente de matériel vieux et usé de la commune, comme p. ex. outils, véhicules et/ou matériel informatique, sont approuvées par le conseil communal.

## 11. Comptes administratif et de gestion 2019

Les comptes administratif et de gestion de l'année 2019 vérifiés par le Ministère de l'Intérieur sont arrêtés provisoirement par le conseil communal. L'exercice 2019 est clôturé avec un bénéfice de 12.474.639,69 Euros.

## 12. Règlement-taxe concernant l'utilisation des salles et installations de la commune de Kehlen

Après le vote lors de la séance du conseil communal en date du 29 janvier 2021, la Direction des Finances Communales du Ministère de l'Intérieur a envoyé en date du 4 mai dernier ses remarques quant à différents points du règlement-taxe, remarques que le collège des bourgmestre et échevins a intégré au nouveau texte voté séance tenante par les conseillers.

## 13. Lotissements de terrains à Olm

- A. Le projet présenté le 27 avril 2021 par le bureau INEO Engineering de Steinfort pour le compte des époux Beddal concernant le morcellement des parcelles sises à Olm dans la rue de Goetzingen 6, numéros cadastraux 637/2453 et 637/2454, en deux nouveaux lots permettant la construction, après démolition de la maison existante, de 2 maisons bi-familiales jumelées est approuvé.
- B. Le projet présenté le 30 avril 2021 par la société Casa Pro Concept S.à.r.l. d'Alzingen concernant le morcellement de la parcelle sise à Olm dans la rue Abraham Lincoln 5, numéro cadastral 708/1869, en deux lots permettant la construction, après démolition de

la maison existante, de 2 maisons bi-familiales jumelées est approuvé.

## 14. Avis relatif à la proposition de classement comme monument national de l'ancienne ferme sise 10 rue de l'Ecole à Nospelt

Le conseil communal approuve la proposition de classement comme monument national en raison de l'intérêt historique, architectural et esthétique, de l'ancienne ferme sise au numéro 10 rue de l'Ecole à Nospelt, numéro cadastral 183/4520, et appartenant à la commune de Kehlen.

## 15. Déclassement de parcelles du domaine public communal à Nospelt et à Olm

Le conseil communal décide de déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrales numéros 40/4763, lieu-dit « rue de Dondelange » à Nospelt, d'une contenance de 1,25 ares, et 645/XX22 et 645/XX23, lieu-dit « rue de Capellen » à Olm, d'une contenance de 1,01 et 0,69 ares, les parcelles en question se situent entre la voirie vicinale et la propriété privée d'un tiers.

## 16. Compromis de vente et d'échange divers à Kehlen et Olm

Le conseil communal approuve les compromis de vente et d'échange suivants, à savoir :

- A. Compromis de vente du 22 avril 2021 par lequel la dame Pauline Van Wissen de Nospelt cède à la commune de Kehlen la parcelle sise à Kehlen au lieu-dit « Auf der Burg », numéro cadastral 1758/7271, d'une contenance de 0,39 ares, au prix de mille Euros l'are, donc 390,00 Euros au total.
- B. Compromis de vente du 22 avril 2021 par lequel le sieur Théophile Brunsfeld de Kehlen cède à la commune de Kehlen les parcelles sises à Kehlen au lieu-dit « Auf der Burg », numéros cadastraux 1757/7267, 1758/7269, 1765/7279, et 1766/7281, d'une contenance totale de 1,72 ares, au prix de mille Euros l'are, donc 1.720,00 Euros au total.
- C. Compromis de vente du 18 février 2021 par lequel la dame Marcelle Michels de Kehlen cède à la commune de Kehlen une parcelle sise à Kehlen au lieu-dit « rue de Kopstal », numéro cadastral 1699/7265, d'une contenance totale de 0,09 ares, au prix de mille Euros l'are, donc à 90,00 Euros au total.

## 8. Tableau de préséance du conseil communal

Nom et Prénom	Entrée en fonction	Ancienneté
KOCH Lucien	01.01.1988	1
KOHNEN Guy	11.11.1997	2
SCHOLTES Guy	29.01.2002	3
BISSEN Marc	06.01.2010	4
EISCHEN Félix	23.11.2011	5
KOCKELMANN Romain	23.11.2011	6
BONIFAS Larry	23.11.2011	7
HEINTZ Nathalie	27.09.2013	8
BREDEN Guy	23.11.2017	9
NOESEN André	23.11.2017	10
KRECKE Patrick	11.06.2021	11

D. Compromis d'échange du 5 mai 2021 aux termes duquel la commune de Kehlen échange avec la société FMC Promotions S.à.r.l. de Bridel les parcelles communales sises au lieu-dit « rue de Capellen » à Olm, numéros cadastraux 645/XX22 et 645/XX23, d'une contenance totale de 1,70 ares, contre la parcelle sise au lieu-dit « rue de Capellen » à Olm, numéro cadastral 645/XX21, d'une contenance de 0,09 ares, au prix de 25.000,00 Euros l'are. Partant, à l'issu dudit échange une soulte de 40.250,00 Euros est payable en faveur de la commune de Kehlen.

### 17. Actes notariés divers à Kehlen, Keispelt et Nospelt

Les conseillers communaux présents marquent leur accord aux actes notariés suivants, à savoir :

- A. Acte de vente signé le 12 mai 2021 avec la société Les Lotissements S.A. de Strassen concernant l'acquisition par la commune de Kehlen d'une parcelle sise à Kehlen au lieu-dit « Auf Odeburg », numéro cadstral 2511/6643, place voirie, d'une contenance totale de 0,22 ares, au montant de 350,00 Euros l'are, donc au total de 77,00 Euros.
- B. Acte de vente signé le 12 mai 2021 avec les Œuvres Paroissiales de Duedelange A.s.b.l concernant la vente par la commune de Kehlen d'une parcelle sise à Kehlen au lieu-dit « rue des Romains », numéro cadastral 2023/7023, place, d'une contenance totale de 0,06 ares, au montant de 25.000,00 Euros l'are, donc au total de 1.500,00 Euros.
- C. Acte de vente signé le 12 mai 2021 avec la communauté d'époux Guy Hoffmann et Berthe Berns de Luxembourg concernant l'acquisition par la commune de Kehlen d'une parcelle sise à Keispelt au lieu-dit « Im Wald », numéro cadastral 547/1305, bois, d'une contenance totale de 27,00 ares, au montant de 250,00 Euros l'are, donc au total de 6.750,00 Euros.
- D. Acte de vente signé le 3 juin 2021 avec les conjoints Pütz et Elcheroth suivant lequel la commune de Kehlen acquiert un immeuble avec appartenances et dépendances sis à Kehlen au numéro 6 rue de Keispelt, numéros cadastraux 1946/4718 et 1947/4719, au lieu-dit « rue de Keispelt », un pré, inscrit avec le numéro cadastral 1927/6900, au lieu-dit « Kehlen », et deux parcelles sises à Kehlen, numéros cadastraux 1838 et 1839, section -A- de Kehlen, au lieu-dit

« Bei der Kirch », d'une contenance totale de 82,15 ares, le tout au prix de 2.402.575,00 Euros.

- E. Acte de vente signé le 12 mai 2021 avec la communauté d'époux Sonja Cuka et Patrick Marth de Nospelt concernant la vente par la commune de Kehlen d'une parcelle sise à Nospelt au lieu-dit « rue de Goebloge », numéro cadastral 1996/4335, place, d'une contenance totale de 0,55 ares, au montant de 25.000,00 Euros l'are, donc au total de 13.750,00 Euros.

### 18. Contrat de bail avec la Fondation pour l'Accès au Logement

Le conseil communal approuve le contrat de bail à loyer signé le 21 avril 2021 avec l'établissement d'utilité publique 'Fondation pour l'Accès au Logement', représenté par son service 'Agence Immobilière Sociale', et concernant la mise à leur disposition de la maison sise à Olm, 93A, boulevard Robert Schuman, en vue d'une location à des familles et/ou personnes confrontées à un risque accru de précarité, de pauvreté ou d'exclusion sociale.

### 19. Contrat de bail avec la Fondation Caritas Luxembourg

Le contrat de bail à loyer signé le 11 mai 2021 avec l'établissement d'utilité publique 'Fondation Caritas' concernant la mise à leur disposition de la maison sise à Nospelt, 8 rue de Kehlen, en vue d'une location à des familles et/ou personnes confrontées à un risque accru de précarité, de pauvreté ou d'exclusion sociale est approuvé par les conseillers communaux.

### 20. Constitution de servitude à Kehlen avec CREOS Luxembourg S.A.

Est également approuvé l'acte administratif signé le 12 mai 2021 avec CREOS Luxembourg S.A. de Luxembourg concernant l'installation des câbles électriques souterrains avec des tuyaux de réserve avec accès, ainsi que tout équipement et installations connexes nécessaires au réseau et entamant sur la parcelle communale sise à Kehlen au lieu-dit « rue de Nospelt », numéro cadastral 664/7075, place (occupée) bâtiment non défini - bâtiment public.

### 21. Convention adaptée avec le restaurant 'La Belissima' de Kehlen

Le conseil communal approuve le second avenant de la convention adaptée pour l'occupation du domaine public à Kehlen signé avec la S.à.r.l. Belissima de Kehlen réglant et précisant la mise à disposition d'une partie des parcelles communales numéros 2066/6435 et 2065/6433, longeant la place Goevlinger à Kehlen, aux exploitants du restaurant-pizzeria 'La Belissima' pour y aménager une terrasse, ce contre paiement d'une indemnité totale annuelle de 700,00 Euros.

### 22. Nominations et démissions des membres des commissions consultatives communales

Est approuvé la proposition du groupelement politique Demokratesch Partei représenté au conseil communal en remplacement comme membre en la commission consultative communale de l'environnement, de la circulation et de la mobilité douce du sieur Patrick Krecké de Nospelt suite à sa nomination comme conseiller communal par le sieur Hagen Schubert de Nospelt.

### 23. Subsidés divers - 75<sup>ème</sup> anniversaire du F.C. Kehlen

Le conseil communal alloue un subside spécial de 1.750,00 Euros au F.C. Kehlen, fondé en 1946, ce à l'occasion des festivités de leur 75e anniversaire en 2021.

### 24. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins

Le conseil communal confirme 4 règlements de la circulation d'urgence édictés par le collège des bourgmestre et échevins concernant la Juddegaass et le Schoulwee à Kehlen, la rue du Moulin à Dondelange et la Zone d'Activités Economiques Kehlen.

### 25. Désignation d'un local pour les réunions du conseil communal

Au vu de l'évolution de la pandémie COVID-19, le conseil communal décide que ses séances continueront à avoir lieu dans la salle de musique à Kehlen et ceci jusqu'au 31 août 2021.



Tous les rapports peuvent être consultés sur notre site Internet sous la rubrique "Mediathek" ([www.kehlen.lu/mediatheque](http://www.kehlen.lu/mediatheque)) ou scannez simplement le code QR.